



## Résiliation mandat simple pour faute

Par **Izzie**, le **23/01/2020** à **14:52**

Bonjour,

J'ai un appartement en vente. Il était dans un premier temps dans une agence avec contrat d'exclusivité. Au terme des 3 mois légaux j'ai dénoncé ce mandat et accepté de poursuivre mais avec un mandat simple. Un avenant a donc été signé. Cela fait en tout maintenant 7 mois de contrat. Malgré plusieurs visites de ma part à l'agence, coups de fil à l'agent et même au patron pour demander des explications, je n'ai eu à ce jour (en 7 mois) aucun compte rendu de visite...aucun conseil...RIEN. Je ne sais pas si mon appart à fait l'objet de visites.. Pour ma part j'ai mis également en mon nom, l'appartement (au même prix que l'agence) sur un site gratuit. Je fais donc pas mal de visites...aujourd'hui j'ai fait visiter à un couple qui s'était rendu dans cette même agence et pourtant mon appartement ne leur a pas été proposé... un détail important..cet **appartement se trouve dans le même immeuble que l'agence...**je ne parviens pas à comprendre ce qui se passe, il y a toujours un bon accueil souriant et pourtant j'ai le net sentiment qu'il y un manque de professionnalisme. Je souhaite donc résilier cet avenant avant les 3 mois..quel est mon recours puisque l'agence ne tient pas ses engagements ? Merci pour votre réponse.

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **11:12**

Bonjour,

Nous ne pouvons répondre à votre question sans analyse du mandat de gestion.

Toutefois il semblerait effectivement que les clauses ne soient pas respectées par l'agence ...

Très cordialement,

Me caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

Par **janus2fr**, le **24/01/2020** à **11:53**

[quote]

Nous ne pouvons répondre à votre question sans analyse du mandat de gestion.

[/quote]

Bonjour,

Il est question d'un mandat de vente...

Par **carolinedenambride**, le **24/01/2020** à **15:47**

Ma réponse reste malgré tout la même qu'il s'agisse d'un mandat de vente ou de gestion.

Sans lecture des clauses du contrat il apparait difficile de vous indiquer avec certitude que l'agence a commis une faute.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON